

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 590**9 juin 2004****SOMMAIRE**

3P & Partner, S.à r.l., Luxembourg	28275	International Real Estate S.A., Luxembourg.....	28314
Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. & Co. KG, Bascharage	28307	Italfortune International Advisors S.A., Luxem- bourg	28307
Adam Offergeld Luxembourg, GmbH, Bascharage ..	28306	Jindalee, S.à r.l., Luxembourg	28320
Allnet S.A., Dudelange	28281	Kenora S.A., Luxembourg	28316
Altim S.A., Luxembourg	28308	Lunasun S.A., Luxembourg	28315
Aphrodite Shipping S.A., Luxembourg	28313	Luxpar Ré S.A., Munsbach	28317
Barc Finance, S.à r.l., Luxembourg	28280	MBC Europe S.A., Luxembourg	28319
Basinco Holdings S.A.H., Luxembourg	28317	Metal Management S.A., Rodange	28318
Belcada (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	28292	MHT Luxembourg S.A., Mertert	28312
Berlau Holding, S.à r.l., Luxembourg	28309	Microtis S.A., Steinfert	28305
Born Investment Holding Company S.A., Luxem- bourg	28275	Microtis S.A., Steinfert	28306
Cadus S.A., Scheidgen	28311	Middle Sea Shipping S.A., Luxembourg	28295
Classic Marine S.A.	28309	MNCC International, S.à r.l., Luxembourg	28315
Cody Internet Ventures S.A., Luxembourg	28311	Monte Rosa S.A., Luxembourg	28307
CV Models S.A., Luxembourg	28314	Natura Nasce S.A., Luxembourg	28316
East Grove, S.à r.l., Luxembourg	28299	Opera Management S.A., Luxembourg	28297
ECSA S.A., Larochette	28312	Opera Management S.A., Luxembourg	28297
Effeta S.A., Luxembourg	28308	Or'yam Maritime S.A., Luxembourg	28289
Epoca S.A., Luxembourg	28317	Pons Finance S.A., Luxembourg	28312
EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Lu- xembourg	28304	Qstar Technologies S.A., Luxembourg	28311
EURINCO, Europe Invest Corporation S.A., Lu- xembourg	28304	Ralt S.A., Luxembourg	28318
Euro-Packaging S.A., Wiltz	28296	Real South Investment Luxembourg S.A., Luxem- bourg	28315
Euro-Packaging S.A., Wiltz	28297	Riva Energie I, S.à r.l., Luxembourg	28313
Euroholding Fashion S.A., Luxembourg	28318	Saral S.A., Münsbach	28304
European Maintenance & Services S.A., Luxem- bourg	28314	Scand Doctor, S.à r.l., Luxembourg	28276
EV-Invest S.A., Luxembourg	28274	Sogrape Reinsurance S.A.	28312
EV-Invest S.A., Luxembourg	28274	Spoletium Développements, S.à r.l., Luxem- bourg	28317
Fantuzzi Industries, S.à r.l., Luxembourg	28319	Thekem S.A., Larochette	28275
G.L.P. S.A., Luxembourg	28320	Thekem S.A., Larochette	28275
Gan Immobiliare S.A., Luxembourg	28316	Toro Capital S.A., Luxembourg	28310
Gérance et Syndic de l'Immobilier, S.à r.l., Schiff- lange	28290	TranSpace S.A., Luxembourg	28284
Gram & Partners S.A., Luxembourg	28313	Tricla Holding, S.à r.l., Luxembourg	28309
Grapy S.A., Luxembourg	28318	(The) UBK French Property Company (N° 1), S.à r.l., Luxembourg	28314
HVB Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	28291	V.V.B. International Holding, G.m.b.H., Luxem- bourg	28307
HVB Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg	28298	Valengilux S.A., Luxembourg	28320
ING PFCE Czech III, S.à r.l., Luxembourg	28310	WEB International Networks Holding S.A., Lu- xembourg	28306
ING PFCE Czech IV, S.à r.l., Luxembourg	28310	WEB International Networks Holding S.A., Lu- xembourg	28306
International Drinks Company S.A., Luxembourg ..	28319		

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.058.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Eddy Vandenhecke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EV-INVEST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.058, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 283 du 20 février 2002;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 mars 2004; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme EV-INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 131.000,- (cent trente et un mille Euros), représenté par 131 (cent trente et une) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 26 septembre 2006, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 mars 2004 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 369.000,- (trois cent soixante-neuf mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 131.000,- (cent trente et un mille Euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), par la création et l'émission de 369 (trois cent soixante-neuf) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 369 (trois cent soixante-neuf) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société EV-INVEST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 369.000,- (trois cent soixante-neuf mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille sept cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vandenhecke, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, vol. 20CS, fol. 76, case 4. – Reçu 3.690 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

J. Elvinger.

(031991.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EV-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.058.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(031993.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

BORN INVESTMENT HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 58.976.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 11 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 409 du 29 juillet 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 85 du 10 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 437 du 17 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORN INVESTMENT HOLDING COMPANY S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031198.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

THEKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 55.994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(031302.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

THEKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 55.994.

En date du 7 avril 2004, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs (délégué):

- Seen Albert, demeurant à Larochette, administrateur-délégué jusqu'en 2010
- Kemps Theodorus Wilhelmus, demeurant à B-2320 Hoogstraten, administrateur jusqu'en 2010
- SuxesKey S.A., siège social à Larochette, administrateur jusqu'en 2010

Et la personne chargée du contrôle des comptes:

- Nellinger Gerhard, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes jusqu'en 2010

A. Seen

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031287.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

3P & PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 61.642.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, acte publié au Mémorial C n° 102 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 396 du 30 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3P & PARTNER, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031204.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SCAND DOCTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.234.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth day of April.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Arne Anders Lennart Ahlmal, doctor, born on August 3, 1946 in Lessebo, Sweden, residing at Släggvägen 9, 14171 Seggltorp, Sweden,

here represented by Mrs. Stephanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 1st of March 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SCAND DOCTOR, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Mr Arne Anders Lennart Ahlmalm, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the 500 shares and to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Bart Zech, lawyer, born the 5/09/1969 at Putten, The Netherlands, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, born the 15/04/1976 at Remiremont, France with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arne Anders Lennart Ahlmalm, docteur, né le 3 août 1946 à Lessebo, Suède, résidant à Släggvägen 9, 14171 Seggltorp, Suède,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mars 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: SCAND DOCTOR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Monsieur Arne Anders Lennart Ahlmal, la partie comparante, représentée comme il est dit, déclare souscrire aux 500 parts sociales et déclare que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France avec adresse à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20CS, fol. 79, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(031848.3/220/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

BARC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R. C. Luxembourg B 85.812.

1. Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de EUR 25.000,-. Pour les engagements dépassant ce montant, la société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2. Décharge a été donnée aux gérants démissionnaires, Monsieur André Wilwert et Monsieur Pierre Wagner, pour l'exercice de leur mandat.

3. Le nombre des gérants a été réduit de 3 à 2.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour BARC FINANCE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031230.3/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ALLNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 58, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 100.218.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luis Alberto Conceicao Pinheiro Amante, administrateur, né à Lisbonne (Portugal) le 13 octobre 1967, demeurant à L-3593 Dudelange, 61, route de Volmerange,

2.- Madame Maria Rosalina Conceicao Pinheiro Gomes Faria, administrateur, née à Barcelos (Portugal), le 30 janvier 1964, demeurant à L-3593 Dudelange, 61, route de Volmerange,

3.- Monsieur Alain Semedo Simoes, administrateur, né à Esch-sur-Alzette, le 26 décembre 1974, demeurant à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération,

4.- Madame Maria Anabela Maia Galante, administrateur, née à Dudelange le 26 avril 1975, demeurant à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Le(s)quel(s) comparant(s), ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: ALLNET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes, l'activité de nettoyeur de bâtiments, le commerce d'articles d'hygiène et de santé, le commerce d'articles de quincaillerie et d'équipements du foyer, ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment et le jardinage.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à 80.000,- EUR (quatre-vingt mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 800,- EUR (huit cents euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de 3 (trois) ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émissions d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité des ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le premier président du conseil d'administration sera élu par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les premiers administrateurs-délégués seront nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 12. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elles se réunissent le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Luis Alberto Conceicao Pinheiro Amante	40 actions
2. Maria Rosalina Conceicao Pinheiro Gomes Faria	35 actions
3. Alain Semedo Simoes	10 actions
4. Maria Anabela Maia Galante	15 actions
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées au quart de leur valeur, de sorte que la somme de EUR 20.000,- (vingt mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui du commissaire à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Luis Alberto Conceicao Pinheiro Amante, prénommé,
2. Madame Maria Rosalina Conceicao Pinheiro Gomes Faria, prénommée,
3. Madame Maria Anabela Maia Galante, prénommée
4. Monsieur José Carlos Costa Da Silva, administrateur, né le 19 mars 1972 à Miragaia (Portugal), demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Brill.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire: Monsieur Henri Hoven, expert-comptable, né le 22 janvier 1946 à Beek (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Luis Alberto Conceicao Pinheiro Amante, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale appelle aux fonctions d'administrateurs-délégués: Monsieur Luis Alberto Conceicao Pinheiro Amante et Monsieur José Carlos Costa Da Silva, prénommés.

Ils sont chargés de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3429 Dudelange, 58, route de Burange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en l'étude du notaire instrumentant.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. A. Conceicao Pinheiro Amante, M. R. Conceicao Pinheiro Gomes Faira, A. Semedo Simoes, M. A. Maia Galante, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 143S, fol. 22, case 11. – Reçu 800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(031731.3/202/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

TranSpace S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.

H. R. Luxemburg B 100.223.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Alexey Lavrov, Rechtsanwalt, geboren in Rovno, (UdSSR), am 24. Juni 1967, wohnhaft in RU-124683 Moskau, Selenograd, 1552-96 (Russland).

2.- Herr Nikolay Koptev, Jurist, geboren in Moskau, (UdSSR), am 24. Januar 1969, wohnhaft in RU-127030 Moskau, Novoslobodskaya Strasse, 11-22 (Russland),

hier vertreten durch Herrn Alexey Lavrov, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung TranSpace S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Erbringen von Dienstleistungen und Beratung und, ohne Beschränkung der Mittel und Ausführung, die Bildung und Entwicklung von Strukturen für den internationalen Handel, hauptsächlich im Bereich der Luft- und der Raumfahrt.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder welche Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräussern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien. Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Der erste Vorsitzende wird anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch im Umlaufverfahren gefasst werden, wobei die Unterschriften der Verwaltungsratsmitglieder auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses gegeben werden dürfen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied darf ausserdem per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel, welche den Versammlungsteilnehmern erlauben sich gegenseitig zu hören, teilnehmen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt ausserdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 3. Dienstag des Monats Mai um 17.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmung

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Alexey Lavrov, Rechtsanwalt, wohnhaft in RU-124683 Moskau, Selenograd, 1552-96 (Russland), fünfzig Aktien;	50
2.- Herr Nikolay Koptev, Jurist, wohnhaft in RU-127030 Moskau, Novoslobodskaya Strasse, 11-22 (Rus- sland), fünfzig Aktien;	50
Total: einhundert Aktien;	100

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Alexey Lavrov, Rechtsanwalt, geboren in Rovno, (UdSSR), am 24. Juni 1967, wohnhaft in RU-124683 Moskau, Selenograd, 1552-96 (Russland);
 - b) Herr Nikolay Koptev, Jurist, geboren in Moskau, (UdSSR), am 24. Januar 1969, wohnhaft in RU-127030 Moskau, Novoslobodskaya Strasse, 11-22 (Russland);
 - c) Herr Paul Agnes, Gesellschaftsverwalter, geboren in Ettelbrück, am 25. August 1941, wohnhaft in L-1661 Luxemburg, 7, Grand-rue.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Aktiengesellschaft VERICOM S.A., mit Sitz in L-1251 Luxemburg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 51.203).
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2009.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Alexey Lavrov, vorgenannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichtet im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen miteinbegreifen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer französischen Fassung; auf Antrag derselben erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente mars

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Alexey Lavrov, avocat, né à Rovno, (URSS), le 24 juin 1967, demeurant à RU-124683 Moscou, Zelenograd, 1552-96 - (Russie).

2.- Monsieur Nikolay Koptev, juriste, né à Moscou, (URSS), le 24 janvier 1969, demeurant à RU-127030 Moscou, Novoslobodskaya, 11-22, (Russie),

ici représenté par Monsieur Alexey Lavrov, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TranSpace S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la fourniture de prestations de services et de conseils, la création et le développement de structures par tous moyens et formes pour le commerce international, principalement en espace et en aviation. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II - Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3ème mardi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Alexey Lavrov, avocat, demeurant à RU-124683 Moscou, Zelenograd, 1552-96 - (Russie), cinquante actions,	50
2.- Monsieur Nikolay Koptev, juriste, demeurant à RU-127030 Moscou, Novoslobodskaya, 11-22, (Russie), cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alexey Lavrov, avocat, né à Rovno, (URSS), le 24 juin 1967, demeurant à RU-124683 Moscou, Zelenograd, 1552-96 - (Russie);

b) Monsieur Nikolay Koptev, juriste, né à Moscou, (URSS), le 24 janvier 1969, demeurant à RU-127030 Moscou, Novoslobodskaya, 11-22, (Russie);

c) Monsieur Paul Agnes, administrateur de société, né à Ettelbruck, le 25 août 1941, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme VERICOM S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.203).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Alexey Lavrov, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, déclare par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en allemand suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes allemand et français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Lavrov, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2004, vol. 526, fol. 57, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 19 avril 2004.

J. Seckler.

(031794.3/231/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

OR'YAM MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 60.756.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 17 mars 2003 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en Sciences Commerciales et Financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

HRT REVISION, Réviseur d'Entreprises, sis Domaine de Baulieu, 32, rue J.-P. Brasseur L-1258 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 17 mars 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 17 mars 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou l'équivalent en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00762. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031322.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GERANCE ET SYNDIC DE L'IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.213.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme TAEWAE S.A.H. avec siège social à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 57.716,

Ici représentée par:

Madame Verena Ziebe, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne),

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante, ès qualité qu'elle agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GERANCE ET SYNDIC DE L'IMMOBILIER.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'un syndic de copropriété et l'administration de biens.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à.r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

La société anonyme TAEWAE S.A.H., préqualifiée, 125 parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associée unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Procès-verbal

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associée préqualifiée, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Brigitte Belhomme, employée privée, née à Dudelange, le 19 juillet 1961, demeurant à L-3862 Schifflange, 58, Cité Op Soltgen, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social est établi à L-3850 Schifflange, 2, rue de la Libération.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ziebe, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, vol. 143S, fol. 21, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(031725.3/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 91.932.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 février 2003, acte publié au Mémorial C n ° 429 du 18 avril 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 2004, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(031210.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BELCADA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 100.233.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Lars Ake Brorson, dentist, born on December 3, 1952 at Malmö, Sweden, domiciled at Apartado de Correos 727, 296 00 Marbella, Spain;

2) Mrs. Kerstin Birgitta Magnberg-Brorson, dentist, born on July 18, 1953 at Bralanda, Sweden, domiciled at Apartado de Correos 727, 296 00 Marbella, Spain;

both here represented by Ms. Stephanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of 2 proxies established on 31st March 2004.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, duly represented, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name BELCADA (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by hundred (100) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each.

The shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as follows:

- Mr Lars Brorson, previously named, fifty shares;	50
- Mrs. Kerstin Magnberg-Brorson, previously named, fifty shares;	50

Total: hundred shares	100
---------------------------------	-----

so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2004.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners whose dividend rights will be commensurate to participation and related share premium account, in accordance with the commercial laws.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the partners in accordance with the commercial laws and in the same manner as in case of dividend distribution.

Art. 21. The shareholder refers to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholders representing the whole of the company's share capital have forthwith carried the following resolutions:

1) The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

2) Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr Bart Zech, lawyer, born the 5/9/1969 at Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mrs. Anne Paula Joseph Compère, office manager, born the 25/9/1970 at Libramont, Belgium, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The company is validly bound by the sole signature of one of the two managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Lars Ake Brorson, dentiste, né le 3 décembre 1952 à Malmö, Suède, résidant à Apartado de Correos 727, 296 00 Marbella, Espagne;

2) Madame Kerstin Birgitta Magnberg-Brorson, dentiste, née le 18 juillet 1953 à Bralanda, Suède, résidant à Apartado de Correos 727, 296 00 Marbella, Espagne,

tous deux ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

aux termes de 2 procurations sous seing privé délivrées le 31 mars 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de BELCADA (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- Monsieur Lars Brorson, préqualifié, cinquante parts sociales	50
- Madame Kerstin Magnberg-Brorson, préqualifiée, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés, dans le respect de la loi en la matière, et dont les droits de dividende seront en fonction de la participation et relatés dans le compte prime d'émission.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Le processus de liquidation sera partagé entre associés en respect de la loi ainsi que de la même manière que pour la distribution de dividendes.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès.

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5/9/1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Madame Anne Paula Josephe Compère, office manager, née le 25/9/1970 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul des deux gérants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, vol. 143S, fol. 27, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

G. Lecuit.

(031846.3/220/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

MIDDLE SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 69.558.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en Sciences Commerciales et Financières, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Sam Reckinger, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Pit Reckinger, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Pierre Ahlborn, Membre du Comité de Direction, demeurant à Mersch.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1040 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, le 12 février 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 12 février 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «dirigeant d'entreprise».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la nomination de dirigeant d'entreprise maritime conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour inscription - réquisition

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031327.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EURO-PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R. C. Luxembourg B 73.209.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée EURO-PACKAGING S.A.,

avec siège social à L-3898 Foetz, 2, rue du Brill,

immatriculée au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.209,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 9 février 2000,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 20 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 39299.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cathy Daubremont, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur:

Monsieur Jean-Pierre Carbonnelle, directeur, demeurant Foetz, 2, rue du Brill.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social.

2.- Transfert du siège social.

3.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes pour la porter de quarante-cinq euros (EUR 45,-) à cent euros (EUR 100,-), entièrement libérées par les nouveaux associés au prorata de leur participation actuelle dans la société et ceci par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier en conséquence l'article cinq, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de transférer le siège social de Foetz à Wiltz et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Wiltz.

(le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-9543 Wiltz, Domaine de la Forêt, Résidence Diamant, route de Noertrange.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix, de nommer, à partir de ce jour, pour une durée de six années, comme nouvel administrateur:

Monsieur Eric Carbonnelle, employé commercial, demeurant à L-3898 Foetz, 2, rue du Brill.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: C. Daubremont, J.-P. Carbonnelle, P. Cambier, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2004, vol. 896, fol. 40, case 2. – Reçu 550 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2004.

A. Biel.

(031879.3/203/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EURO-PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R. C. Luxembourg B 73.209.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(031880.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

OPERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

OPERA MANAGEMENT S.A.

Signature

(031634.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

OPERA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mars 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2004.

Conseil d'Administration

Delio Fabbri, President

Paolo Alberti, Director,

Renato Preti, Director,

Vito Varvaro, Director,

Francesco Trapani, Director,

Gustave Stoffel, Secretary,

Aref Lahham, Director.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GRAND DUCALE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

OPERA MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031637.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxemburg B 91.932.

Im Jahre zweitausendundvier, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Traten die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, H.R. Luxemburg Sektion B Nummer 91.932, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 377 vom 7. April 2003, und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 429 vom 18. April 2003.

Die Versammlung setzt sich zusammen wie folgt:

- 1.- Die Aktiengesellschaft HVB-OFFENE UNTERNEHMENS-BETEILIGUNGS AG, mit Sitz in D-80538 München, am Tucherpark 1 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister München unter Nummer HRB 130379;
- 2.- Herr Hans Peter Wallner, geboren in München (Deutschland), am 15. Februar 1962, wohnhaft in Ottobrunn, Karl-Valentin-Weg 2 (Deutschland);
- 3.- Herr Jens Wittrin, geboren in Hannover (Deutschland), am 16. Juli 1966, wohnhaft in Neubiberg, Lena-Christ-Strasse 3 (Deutschland);
- 4.- Frau Dr. Julia Susan Hohaus, geboren in Hamburg (Deutschland), am 13. März 1970, wohnhaft in München, Schellingstrasse 7 (Deutschland);
- 5.- Herr Dr. Pascal Ernst, geboren in Bielefeld (Deutschland), am 4. Januar 1971, wohnhaft in Bielefeld, Fuchskamp 25 (Deutschland);
- 6.- Herr Henning Herbert Gerhard Giesecke, geboren in München (Deutschland), am 6. Mai 1960, wohnhaft in München, Sörgelstrasse 8 (Deutschland);
- 7.- Herr Karl Michael Bergbauer, geboren in Kötzing (Deutschland), am 21. November 1961, wohnhaft in Forstinning, Eberweg 3 (Deutschland).

Die Komparenten sind alle hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, auf Grund von sieben ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Vollmachtnehmer erklärte als Bevollmächtigter sämtlicher Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HVB CAPITAL PARTNERS, S.à r.l. zu handeln und ersuchte den amtierenden Notar, den von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Aufgrund verschiedener Anteilübertragungen, welche von der Gesellschaft gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen bürgerlichen Gesetzbuches genehmigt worden sind, wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 480.000,- (vierhundertachtzigtausend Euro) festgesetzt, dargestellt durch 19.200 (neunzehntausendzweihundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche wie folgt gehalten werden:

1.- Die Aktiengesellschaft HVB-OFFENE UNTERNEHMENS-BETEILIGUNGS AG, mit Sitz in D-80538 München, am Tucherpark 1 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister München unter Nummer HRB 130379, siebzehntausendzweihundertdreifundfünfzig Anteile;	17.253
2.- Herr Hans Peter Wallner, geboren in München (Deutschland), am 15. Februar 1962, wohnhaft in Ottobrunn, Karl-Valentin-Weg 2 (Deutschland), sechshundertzweiundneunzig Anteile;	692
3.- Herr Jens Wittrin, geboren in Hannover (Deutschland), am 16. Juli 1966, wohnhaft in Neubiberg, Lena-Christ-Strasse 3 (Deutschland), hundertdreundsiebzig Anteile;	173
4.- Frau Dr. Julia Susan Hohaus, geboren in Hamburg (Deutschland), am 13. März 1970, wohnhaft in München, Schellingstrasse 7 (Deutschland), hundertdreundsiebzig Anteile;	173
5.- Herr Dr. Pascal Ernst, geboren in Bielefeld (Deutschland), am 4. Januar 1971, wohnhaft in Bielefeld, Fuchskamp 25 (Deutschland), siebenundachtzig Anteile;	87
6.- Herr Henning Herbert Gerhard Giesecke, geboren in München (Deutschland), am 6. Mai 1960, wohnhaft in München, Sörgelstrasse 8 (Deutschland), sechshundertzweiundneunzig Anteile;	692
7.- Herr Karl Michael Bergbauer, geboren in Kötzing (Deutschland), am 21. November 1961, wohnhaft in Forstinning, Eberweg 3 (Deutschland), hundertdreissig Anteile;	130
Total: neunzehntausendzweihundert Anteile;	19.200

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euros veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2004, vol. 526, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. April 2004.

J. Seckler.

(032016.3/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EAST GROVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 100.262.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the second of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Tobias Solorz, company director, born in Munich (Germany), on August 19, 1980, residing at D-85598 Baldham, Fruehlingstrasse 33a (Germany), here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing mandatory, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is EAST GROVE, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) represented by eight hundred (800) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, Mr Tobias Solorz, company director, born in Munich (Germany), on August 19, 1980, residing at D-85598 Baldham, Fruehlingstrasse 33a (Germany).

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (20,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others

of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the

complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Special Dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2004.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 58.324, with its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, is appointed as manager for an unlimited duration with the power to bind the company in any circumstances by its sole signature.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatory signed together with us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, am zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Tobias Solorz, Verwalter von Gesellschaften, geboren in München (Deutschland), am 19. August 1980, wohnhaft in D-85598 Baldham, Fruehlingstrasse 33a (Deutschland), vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiervoor erwähnt, hat erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung EAST GROVE, S.à r.l.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräussern.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR), festgesetzt, dargestellt durch achthundert (800) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche alle vom alleinigen Gesellschafter, Herrn Tobias Solorz, Verwalter von Gesellschaften, geboren in München (Deutschland), am 19. August 1980, wohnhaft in D-85598 Baldham, Fruehlingstrasse 33a (Deutschland), gezeichnet worden sind.

Der Erschienene, welcher die Anteile gezeichnet hat, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz in bar eingezahlt worden ist, so dass die Summe von zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwilige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2004 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendeinhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 58.324, mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt. Sie ist befugt, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Komplementen, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag des Komplementen und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2004, vol. 526, fol. 61, case 10. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. April 2004.

J. Seckler.

(032013.3/231/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EURINCO, EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.125.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 mai 2002

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 22, boulevard, L-2952 Luxembourg au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

EUROPE INVEST CORPORATION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031621.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EURINCO, EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.125.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 juin 2002 à 14.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont arrivés à échéance.
- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean Quintus faite par voie de cooptation lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mars 2001.
- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs André Angelsberg et Norbert Lang étant échus, l'Assemblée Générale à l'unanimité les remercie pour leur collaboration et nomme en remplacement:
 - * Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant 14 rue de l'Ecole à Eischen,
 - * COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2003.
- Par ailleurs, l'Assemblée nomme au mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2003. Son mandat portera sur les exercices clôturant au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031625.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 29.378.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02759, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour la Société

Signature

(031244.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MICROTIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.547.

L'an deux mille quatre, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MICROTIS S.A. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 142 avenue de la Faïencerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 61.547,

- constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 22 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 en date du 10 février 1998,

- modifiée suivant acte de cession de parts sous seing privé en date du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 en date du 4 mars 1998,

- modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 en date du 23 mai 2000,

- modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 en date du 29 août 2002,

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Tescher, ingénieur, demeurant à L-8410 Steinfort, 67 route d'Arlon

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Robert, directeur, demeurant à Nassogne (Belgique).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Steinfort.

2) Modification de l'article cinq des statuts.

3) Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Steinfort.

Cette résolution est mise aux voix:

Pour: 888 actions

Contre: néant

Abstention: 312 actions

Total: 1.200 actions

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article cinq premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social est établi à Steinfort.»

(le reste sans changement)

Cette résolution est mise aux voix:

Pour: 888 actions

Contre: néant

Abstention: 312 actions

Total: 1.200 actions

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8410 Steinfort, 55 route d'Arlon

Cette résolution est mise aux voix:

Pour: 888 actions

Contre: néant

Abstention: 312 actions

Total: 1.200 actions

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre cents Euros (400,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Tescher, J-P. Cambier, P. Robert, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2004, vol. 896, fol. 40, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2004.

A. Biel.

(031881.3/203/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

MICROTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.547.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(031886.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.415.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031628.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

WEB INTERNATIONAL NETWORKS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.415.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(031632.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 248.000,-.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.732.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 192 du 11 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 468 du 16 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 448 du 10 novembre 1994, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 242 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(031215.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

V.V.B. INTERNATIONAL HOLDING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 47.693.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 363 du 28 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 201 du 21 avril 1998, et en date du 19 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 341 du 10 mai 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V.V.B. INTERNATIONAL HOLDING, G.m.b.H.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(031207.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MONTE ROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 79.760.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 581 du 27 juillet 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONTE ROSA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(031213.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

**ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, G.m.b.H. & Co. KG,
Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.639.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 517 du 10 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire le 9 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 13 du 5 janvier 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 619 du 9 août 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n° 243 du 13 février 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H. & Co. KG

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

(anc. KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.)

Signature

(031217.3/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 8.734.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 avril 2004.

Signature.

(031979.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.157.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gérard Deprez, ingénieur-technicien, demeurant 40, Ringlaan à B-8680 Koekelare, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de son poste de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031216.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ALTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.985.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 mars 2004

Première résolution

Le transfert du siège social de la société du 1, rue Plaetis L-2338 Luxembourg au 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg est accepté.

Deuxième résolution

Les nominations de:

- Monsieur Didier Vachet, administrateur de sociétés, demeurant à 31, Place de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
- Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9b Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant professionnellement au 9b Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en qualité d'administrateurs de la société ALTIM S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009 sont acceptées.

La nomination de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. avec siège social au 9b, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société ALTIM S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2009 est acceptée.

Troisième résolution

Les démissions de Monsieur Christian Smal, Madame Hilde de Coninck et de la société DELHI HOLDING S.A. de leurs mandats d'administrateurs de la société ALTIM S.A. sont acceptées.

La démission de la société GALLO & ASSOCIES de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société ALTIM S.A. est acceptée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer Didier Vachet domicilié 31, Place de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031631.3/587/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CLASSIC MARINE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.143.

Il apparaît de la correspondance du 9 décembre 2003 ce qui suit:

- Que Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, a présenté sa démission en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société CLASSIC MARINE S.A., avec effet immédiat.

- Que le siège social de la société CLASSIC MARINE S.A., sis au 42, Grand-rue, L-1660 a été dénoncé avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031219.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

TRICLA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.999.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

- Le rapport du conseil de gérance est approuvé.

- L'Assemblée donne décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats de gérants de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031220.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BERLAU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 125.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

- Le rapport du conseil de gérance est approuvé.

- L'Assemblée donne décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle les mandats de gérant de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031227.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ING PFCE CZECH III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.686.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 15 avril 2004 la détention des parts sociales est désormais comme suit:

- ING PFCE CZECH III, S.à r.l., 13 parts de EUR 1.000,- chacune, détenues par ING REI INVESTMENT II B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkkade, 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Certifié sincère et conforme

ING PFCE CZECH III, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031234.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ING PFCE CZECH IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.687.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sous seing privé en date du 15 avril 2004 la détention des parts sociales est désormais comme suit:

- ING PFCE CZECH IV, S.à r.l., 13 parts de EUR 1.000,- chacune, détenues par ING REI INVESTMENT II B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Schenkkade, 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Certifié sincère et conforme

ING PFCE CZECH IV, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031235.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

TORO CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.149.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2004:

- Est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- Sont confirmées les nominations de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg et de Monsieur Sven Åke Bergkvist ayant son adresse professionnelle au 4, Normalmstorg, Box 1711, SE-111 87 Stockholm aux fonctions d'Administrateur.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur et Administrateur-Délégué.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A. comme Administrateur.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour TORO CAPITAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031496.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CODY INTERNET VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2004

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A. ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031239.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

QSTAR TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.239.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société tenue au siège social en date du 13 avril 2004 à 15.00 heures, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031243.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CADUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6251 Scheidgen, 14, rue Michelshof.
H. R. Luxemburg B 43.407.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. April 2004

Gemäss Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 19. April 2004 wurde einstimmig folgender Beschluss gefasst:

1. Die Hauptversammlung ernennt die Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, zum neuen Kommissar. Sie beendet das Mandat ihres Vorgängers.

Für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grosherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 19. April 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031617.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SOGRAPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.974.

Extract of the Minutes of the Ordinary General Meeting held on March 31st, 2004

«7) The Meeting decides to reelect PricewaterhouseCoopers as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of March 2005.»

Traduction libre de ce qui précède:

«7) L'Assemblée décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur externe jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2004.»

Pour la société

C. Stiennon

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031266.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

ECSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 32.194.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(031304.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MHT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 59, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 77.726.

Christian Müller hat mit Schreiben vom heutigen Tage sein Mandat als Vorstand der MHT MOLD & HOTRUNNER TECHNOLOGY AG, Hochheim am Main (Deutschland) niedergelegt. Diese Gesellschaft hält 99% der Aktien an der MHT LUXEMBURG S.A.

Er legt hiermit sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der MHT LUXEMBURG S.A. ebenfalls mit sofortiger Wirkung nieder.

Hochheim, 15. Januar 2004.

C. Müller.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031365.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.068.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 25 mars 2004 que M^e Shelby du Pasquier, avocat, avec adresse professionnelle au 25, Grand'Rue, CH-1211 Genève, a été coopté administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Hans-Rudolf Staiger, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Le mandat de M^e Shelby du Pasquier viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003, à laquelle cette cooptation sera soumise pour ratification.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031412.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

APHRODITE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 53.250.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Jean Patry, avocat, élisant domicile à PESTALOZZI GMUER & PATRY, avocat au Barreau de Genève, 15, boulevard des Philosophes CH-1205 Genève.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 5 avril 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas vingt-trois mille euros (23.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle du Président.

Pour inscription - réquisition.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031317.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

RIVA ENERGIE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.394.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 15 avril à 9.00 heures*

Le siège social de la société est désormais situé au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, L-2449 Luxembourg, BP 282, au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Monsieur Martin Schwab a démissionné de ses fonctions de gérant. Quitus lui est accordé.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031460.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GRAM & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 59.845.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 2 avril 2004

Au Conseil d'Administration de GRAM & PARTNERS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De nommer Monsieur Giampaolo Corabi domicilié Via S. Andrea n. 17, Milano, Italie, en qualité d'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031658.3/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CV MODELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.278.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.
Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour CV MODELS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031514.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EUROPEAN MAINTENANCE & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 87.924.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.
Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour EUROPEAN MAINTENANCE & SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031529.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 85.457.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.
Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour INTERNATIONAL REAL ESTATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031582.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.226.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02782, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY N° 1

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. / C. Speecke

Gérant B / Gérant A

C. Speecke - P. Van Halteren / -

(031684.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

REAL SOUTH INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.068.

Extrait des résolutions prises au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2004

1. Les démissions de Monsieur Giulio Romieri, Monsieur Marco Caserta, et Monsieur Gianluigi Longhi, Administrateurs, et de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes, sont acceptées.

2. Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

3. Madame Gaby Trierweiler, résidant au 57, rue d'Eich, L-3352 Leudelange, Madame Nathalie Carbotti Prieur, résidant au 45, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg et Monsieur Domenico Scarfo, résidant à Pregassona (Suisse), sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

4. Monsieur Lex Benoy, résidant professionnellement au 13, rue Jean Bertholet, L-2016 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

5. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 13, rue Jean Bertholet, L-2016 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour REAL SOUTH INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031639.3/800/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.777.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue extraordinairement le 22 mars 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de MNCC INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de la Croix-d'Or, 1204 Genève Suisse de sa fonction de Gérante et ce avec effet immédiat;

- de donner décharge à la Gérante pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer Mr Michel van Krimpen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 22 mars 2004.

T. van Dijk

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031656.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

LUNASUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

LUNASUN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031611.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

GAN IMMOBILIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

GAN IMMOBILIAIRE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031616.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

NATURA NASCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 81.334.

Extrait de la résolution adoptée lors de la réunion du Conseil d'Administration à Luxembourg le 5 avril 2004

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité de:

- de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société de L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich vers L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

NATURA NASCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031584.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

KENORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.657.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 février 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Madame Denise Vervaet, Monsieur Bernard Ewen et LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC, Administrateurs et Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031627.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EPOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

EPOCA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031622.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 33.295.

Le bilan et le compte et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 7 avril 2004.

Pour la société

Signature

(031898.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

SPOLETIUM DEVELOPPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 64.966.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à Luxembourg, le 5 avril 2004

Les associés ont décidé à l'unanimité de:

- de transférer avec effet immédiat le siège social et administratif de la société de L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich vers L-1260 Luxembourg, 20, rue de Bonnevoie.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication, modification et réquisition

SPOLETIUM DEVELOPPEMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031585.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

BASINCO HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 18.684.

Le comptes annuels aux 31 décembre 2003 et 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour BASINCO HOLDINGS S.A.H

ECOGEST S.A.

Signature

(031779.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

GRAPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

GRAPY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031624.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.678.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 mars 2004, que:

- que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, a été réélu comme administrateur «A», de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031636.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

METAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02338, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour METAL MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(031781.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03300, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

(031685.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 33.569.698,44 EUR.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.010.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 5 avril 2004 que BPU TRUST LIMITED as Trustees of the SEA STAR TRUST, ayant son siège au 44, Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 3UQ, a transféré 130.000 parts sociales de la société à Monsieur Luciano Fantuzzi, demeurant à Via Nizzoli n° 10, I-42041 Brescello (RE).

Depuis, les parts sociales sont réparties comme suit:

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A.	12.869.987 parts sociales
Monsieur Luciano Fantuzzi	130.000 parts sociales
Madame Patrizia Fantuzzi.	13 parts sociales

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour Extrait et Publication

FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031439.3/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

MBC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MBC EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031630.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031629.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

JINDALEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 97.354.

Extrait des résolutions de l'Unique Associé prises le 29 janvier 2004

L'Unique Associé de JINDALEE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 65,75 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

TCG GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031660.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

G.L.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.527.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans à compter du 10 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031640.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

VALENGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.225.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gianluca Ninno en tant qu'administrateur avec effet au 10 mars 2004 et par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 en tant qu'administrateur de la société avec effet au 10 mars 2004. Le nouvel administrateur est nommé pour une durée de six ans à compter du 10 mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031643.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.
